

**PROFILS ET CONDITIONS D'ACCEPTATION
MOTO ET QUAD**

	MOTO ET QUAD RISQUE CLASSIQUE		MOTO ET QUAD RISQUES AGGRAVÉS	
	De 80cc à 125cc	> 125cc	De 80cc à 125cc	> 125cc
Véhicule	Toutes les Motos, Quads homologués ou non, Can-Am, Piaggio MP3			
Age de l'Assuré	≥ 16 ans < 75 ans	≥ 18 ans < 75 ans	≥ 23 ans < 75 ans	
Permis en cours de validité	Français ou Européen AL – A – B (en rapport avec la cylindrée)		Français AL – A – B (en rapport avec la cylindrée)	
Zone Géographique	France Métropolitaine y compris la Corse			
Titulaire Carte Grise	Assuré – Conjoint – Parents – Société		Assuré – Conjoint – Parents	
Conducteurs pouvant être désignés au contrat	2 autres de la même famille ou le Gérant seul si Sté.	Conjoint/Concubin	Conduite exclusive	
Usage	Tous déplacements sauf transports rémunérés de personnes ou de marchandises (coursiers, taxis, livreurs)			
ANTECEDENTS D'ASSURANCE ET DECLARATIONS AU COURS DES 36 DERNIERS MOIS				
Antécédents d'assurance MOTO demandés *	Aucun *		≥ 12 mois continus moto ou auto sauf retrait de permis *	
Coefficient Bonus/Malus AUTO ou MOTO	≤ 1.00 *		≤ 3.50 *	
ANNULATION - RETRAIT DE PERMIS (NON RECIDIVISTE)				
Excès de vitesse - Perte de points - Autres infractions	≤ 3 mois		> 3 mois ≤ 24 mois ou Annulation	
Alcoolémie	REFUS		≤ 0.75 mg/l air soit 1.50 Gr/mille sang	
Usage stupéfiants - Délit de fuite - Refus d'obtempérer Toutes Récidives (Retrait ou Annulation de permis et Alcoolémie)	REFUS Faits antérieurs ou non aux 36 derniers mois			
RESILIATION COMPAGNIE				
Non paiement	≤ 1 fois = paiement annuel			
Fausse déclaration	REFUS		ACCEPTÉ	
Sinistre	REFUS		ACCEPTÉ	
Autres Aggravations	REFUS			
SINISTRES EN AUTO OU MOTO EN TANT QUE CONDUCTEUR AVEC UN VEHICULE APPARTENANT OU NON A L'ASSURE				
Matériel non Responsable	≤ 2		> 2 et ≤ 5	
Matériel Responsable	1		> 1 et ≤ 4 ou ≤ 2 si Alcoolémie	
Corporel Responsable	AUCUN		1 ou 0 si Alcoolémie	
ANTECEDENTS D'ASSURANCE MOTO SPECIFIQUES				
Roadsters Sportifs *	CRM auto ou moto ≤ 0.80 ou Permis Moto de 2 ans			
Sportives > 400cc *	CRM auto ou moto ≤ 0.80 et 24 mois d'assurance pour une moto > 400cc			

**GARANTIES ET FRANCHISES
MOTO ET QUAD
RISQUES CLASSIQUES ET RISQUES AGGRAVES**

GARANTIES	Responsabilité Civile + Défense Pénale et Recours Suite à Accident + Protection Juridique + Casque			
	Vol – Incendie – Attentat Catastrophes Naturelles – Risques Technologiques sauf véhicules non homologués			
	Dommages Collision sauf véhicules non homologués			
	Dommages Tous Accidents sauf véhicules non homologués et Enduro			
OPTIONS	XENASSUR Assistance sauf véhicules non homologués			
	Assurance Pilote et Pilote +			
	Assurance Accessoires et Accessoires + Uniquement avec les formules Vol et/ou Dommages. Non proposée pour les Quads et Enduro			
FRANCHISES	RISQUE CLASSIQUE		RISQUES AGGRAVES	
	De 80cc à 125cc mini 200€, maxi 400€	> 125cc mini 400€, maxi 800€	De 80cc à 125cc mini 200€, maxi 400€	> 125cc mini 400€, maxi 800€
Conduite Exclusive	1 000€ sauf Conducteurs désignés	1 000€ sauf Conjoint/Concubin désigné	1 000€	1 000€
Vol et Incendie	10% si protection mécanique ou électronique ET gravage, à défaut des deux mesures de protection les taux et montants seront doublés			
Dommages Collision	10% du montant des dommages subis par le véhicule			
Dommages Tous Accidents	10% du montant des dommages subis par le véhicule			
XENASSUR Assistance	Sans franchise kilométrique, en cas de panne, accident, vol, tentative de vol et crevaison			
Assurance Pilote et Pilote +	15% IPP			